L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE.

## Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

UTICA, 5 août 1868.

MESSIEURS, Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'un vaste rassemblage, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance ni bon vouloir et de la bienveillance que cette action vous avait mis de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni conçu cette nomination. Mon ambition était-ce que je ne puis faire aucune chose qui prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour l'établissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, je tenai et la portée de ces résolutions me sont familières, comme l'un des membres de la Convention, je suis un de ceux qu'elle lient. Elles sont conformes à ma manière de voir; je les accepte comme guide dans le lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage actuel. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ou apporter les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt remplis la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle ne doute que, par un changement de pouvoir politique, le peuple n'obtienne ce qu'il a droit d'avoir, en exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent qu'on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on n'a pas tâché pervertir à la connaissance du public.

Le parti congressionnel nous seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, mais en être employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue la session dans le but avoué de faire les lois qui jugera utiles à son avenir en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau et ses intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers nos électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Assez il n'est pas surprenant que les hommes qui réfléchissent voient, dans une pareille soudaine, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont mis par des motifs plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils rapportent de voir certains faits dévoilés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand mouvement se manifeste dans les plus habites du parti républicain ont ouvertement déploré la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le retour aux relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir le bon renom de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est allongé par le coût des choses nécessaires à l'existence, coût que rendent exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement. Et nos populations laborieuses ne pas les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, en ce moment, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, joté de nouveaux éléments de discorde et de violence. On a admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent satisfaire aux prescriptions militaires dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en suppliants que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres du Congrès. Entrés dans ces assemblées, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant en état de guerre civile les Etats d'où ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme un peuple public, de façon qu'ils puissent maintenir leur contrôle sur frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Nord ni paix ni bon ordre autrez que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que plus les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et du lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existe ils sont indépendants de la volonté ou des vœux de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des profits et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reposant uniquement sur la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on sura admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité ils n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, vu dans nous neuf des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a abouti à ce résultat.

Tandis que les chefs de la grande révolution se sont soumis aux résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur sentien et celui de leur familles, et tandis qu'ils cessent, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui sont essentiels non seulement à son bien-être mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tous ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jadis par les agitations des convulsions civiles, dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforcent d'attiser les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et ils poussent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une estime fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteront ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il est tant de fois recourus. Ils ont pensé à croire que, bien que la conduite de leurs amis politiques fût mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, lors même que telle serait son intentions. C'est un malheur non seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action de celui-ci est arrêtée par une ancienne forme d'opposition. Ce fait le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné un tel pouvoir qu'il a pu exclure l'Exécutif, entraver le judiciaire, et mettre en vigueur les vues des plus imprudents et des plus violentes d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a pas d'autre parti qui des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, mis en gardé contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

Si on a été ainsi précédemment, que ferai le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs positions, commencent leur carrière législative en demandant leur arrêt, en prédisant que la ligne Etats-Unis considérée comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont anxieux de dégrader le Président des Etats-Unis, dès qu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à modifier de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, sans bien que nous intéressé à mettre fin terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme que quand une nouvelle disposition de parti politique tend à arrêter la violence dangereuse du parti et à assurer la paix et l'ordre, quand dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et une majorité démocratique dans la Chambre des représentants ne le donneraient pas à ce parti le pouvoir de faire des lois sévères et violentes, mais aide seulement à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les plus éminents du parti. Le résultat constitue donc certainement à cette possible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je sais bien que ceux qui leurs hommes du parti républicain déplorent, tout aimant que je le fait, l'usage de violence qu'ont montré ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès, comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont en vue doit être offerts à leur bienveillant jugement droit.

Je n'ai aucune suggestion personnelle est prêt-se faisant mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quelques-uns pensent que le pouvoir qu'exerceront les Etats du Sud, de Président des Etats-Unis, ne peut manquer de faire sentir de plus grandes ou moins grandes de ceux qui vont être à la hauteur de leur mission. Cela ne doit pas se laisser guider par des contraintes populaires sans vides politiques. Il est bien de la Cour notre Compatriote, le Président, justement la balance de que voir, [illegible] de peuples à pour tous ceux [illegible] chée à protéger les droits des minorités [illegible] grandeur et de mettre en [illegible] Elle [illegible] et mettre en vigueur les maximes les principes de liberté [illegible] depuis [illegible] lesquels cet [illegible] pendant [illegible] martyrs de la liberté [illegible] droit de [illegible] toyens d'être [illegible] dans leur [illegible] maisons et leurs papiers [illegible] et des mêmes illégales, que [illegible] libre parole [illegible] libre presse [illegible] religion [illegible] croire [illegible] le droit [illegible] [illegible] jugement [illegible]

Après [illegible] entrer dans l'exercice du [illegible] [illegible] n'est d'ailleurs à exécuter les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il a eu [illegible] de défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir le libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les guerres qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion de plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir cette distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que ne pas remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mensonges et aux abus des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent orner mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à ce cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler du fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée semblable n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats l'avait rien à faire. Si d'autres noms eussent été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait point été de ce plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. A ceux-ci, délivré près de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leurs vœux et leurs ardeurs. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand nombre, parmi ces braves soldats qui ait jamais été lésé, est celui qui a été tenu à New York et qui a endoré en termes très-sévères, le décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et en termes de plus éloquente chaleureux ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a, un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

## Lettre d'acceptation

DU GENERAL FRANK P. BLAIR.

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique.

Général,—Je saisis la première occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avez de ma nomination comme Vice-Président des Etats Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New-York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous envoie à vous et au comité mes remerciements sincères les plus vifs. Dans une lettre vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai le attentivement reçu les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à tous les principes et à tous les sentiments qu'elles expriment.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les partis en lutte, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette seule question: sans cesse renouvelée de quelques hommes pour absorber le pouvoir politique de la nation. Cette tentative, sous toutes les formes et sous tous les déguisements imaginables, a toujours caractérisé les opposants du parti démocrate, mais jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans dix des Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont pris à l'Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un juri et le grand privilège de l'*habeas corpus*, sauvegardes de chaque citoyen, qui remontent aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, de la Révolution, ont cherché à assurer pour toujours à leur postérité dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment de Congrès; des Etats et des communautés d'hommes de notre race, ont été poursuivis, convaincus, condamnés et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jurement, sans audition de témoins, en vertu des dispositions de lois rétrospectives ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et loyal l'autorité de promulguer bill de forfaiture ou aucune loi rétroactive.

Le même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes des Etats du Sud illégalement privés de leurs biens et de leurs droits, une horde de nègres ignorants qui sont entrés dans l'exercice d'une fonction publique, et liguée pour dépouiller les hommes de race blanche de leur droit de naissance, au moyen du mécanisme du Bureau des Affranchis et d'éléments étrangers dans d'autres Etats; et, pour compléter l'oppression, le pouvoir militaire de la nation a été mis à l'entier disposition pour rendre la barbarie nouvelle maintenant.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur a cherché un refuge depuis son abandonnement à la haine du Nord, a perdu le libre du Nord dans les élections de l'année dernière, et qu'il a choisi comme son candidat pour se protéger contre les résultats de sa propre perversité et de ses propres crimes, a annoncé l'acceptation de sa nomination et sa disposition à maintenir l'usurpation congressionnelle sur huit millions de blancs du Sud, sinon au sol par ses baïonnettes. Il s'écrie "Ayons la paix."—" La paix régne à Varsovie", tel a été la phrase qui a annoncé la fin des libertés d'une nation. "L'empire c'est la paix", s'est écrié Bonaparte quand la liberté et son défenseur expirèrent sous la poignée de son épée.

La paix à laquelle nous invite Grant est la paix du despotisme et la mort. Ceux qui cherchent à restaurer la Constitution en exécutant la volonté du peuple, ne demandent les armes de reconstruction, déjà condamnés dans les élections de l'année dernière (et qu'il, l'en rais convaincu, le seront encore plus expressément par l'élection du candidat démocrate à la Présidence des Etats-Unis), sont dénoncés comme des révolutionnaires par les partisans de ce Congrès irresponsable. Le suffrage général (que le vote populaire de New York, de New-Jersey, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan, du Connecticut et d'autres Etats a condamné comme contraire à la lettre de la Constitution) doit être maintenu parce que cela plaît aux séniteurs et aux représentants de ces Etats.

Si le peuple condamne de nouveau ces atroces mesures par l'élection d'un candidat démocrate à la Présidence, elles ne devront pas être l'objet d'une atteinte! Bien que la Cour Suprême ait décidé qu'elles sont inconstitutionnelles, et bien que le Président ait juré de maintenir et de défendre la Constitution, la volonté d'une frac ion du Congrès renforcée par les émissaires que le parti a envoyés au Sud, et soutenue là par les soldats, doit être maintenue contre la volonté du peuple et contre la décision de la Cour Suprême et contre le serment solennel du Président de maintenir et de défendre la Constitution. C'est révolutionnaire d'exécuter la volonté du peuple; c'est révolutionnaire d'exécuter le jugement de la Cour Suprême; c'est révolutionnaire que le Président veuille obéir à son serment de défendre la Constitution!

Cette fausse interprétation du principe vital de notre gouvernement est le dernier recours de ceux qui voudraient que leur reconstruction arbitraire prît racine et remplaçât nos vieilles institutions. La nation dira qu'il faut que la Constitution soit restaurée et que la volonté du peuple soit de nouveau souveraine. L'appel au sentiment paisible pour arriver à ce but n'est pas la guerre, n'est pas la révolution. Ceux-là font la guerre et la révolution qui tentent d'arrêter ce moyen pacifique pour mettre à l'écart le despotisme militaire et les usurpations d'un fragment du Congrès, qui prétend s'arroger le pouvoir absolu sur ce système indulgent de liberté réginé que nous ont laissé nos pères. Il faut rentrer cette voie, c'est la seule qui conduise à la paix.

La paix viendra avec l'élection du candidat démocrate, et on a vu que l'opposition de ce guerrier entraînait dont les baïonnettes sont maintenant à la gorge de huit millions d'habitants du Sud pour les forcer à l'appeler comme candidat à la Présidence, et pour les soumettre à la domination d'une race étrangère d'hommes à demi-barbares. On ne plus audacieusement défigurer la vérité en faisant l'interprétation des choses qu'en acclamant ce candidat armé de pied en cap comme un ange de paix.

Je suis, etc.

FRANK P. BLAIR.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

MUTIERE ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $319,316 16 |
| Sur les risques de mer | 61,648 18 |
| Sur les risques des rivières | 22,792 81 |
| Total des primes | $411,756 41 |
| Moins: Primes non ex- | |
| piriées le 31 décembre 1867 | $118,582 00 |
| Primes remboursées | 4,115 41 |
| | 119,677 41 |
| Montant net des primes | $291,839 00 |
| Perte: Sur les risques d'in- | |
| cendie | $48,795 00 |
| Sur les risques de mer | 61,648 18 |
| Sur les risques des rivières | 19,700 64 |
| | $130,443 82 |
| Frais de bureau | 11,565 83 |
| Commissions | 4,374 31 |
| Impôts | 10,190 23 |
| Intérêts | 32,882 00 |
| | $184,976 84 |
| Balance | $97,862 16 |
| Balance en caisse | $3,000 00 |
| Bénéfices | 1,000 00 |
| Intérêts | 1,000 00 |
| Loyers | 1,000 00 |
| Frais de bureau | 1,000 00 |
| Commissions | 1,000 00 |
| Impôts | 1,000 00 |
| Pertes | 1,000 00 |
| Balance | $97,862 16 |

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $38,626 44 |
| Primes de rivières | 79,625 20 |
| Primes de mer | 73,606 00 |
| | $191,857 75 |
| Primes payées: | |
| Pertes par incendie | $110,443 22 |
| Pertes sur les rivières | 11,565 83 |
| Pertes sur mer | 8,374 31 |
| | $130,383 36 |
| Frais | 10,190 23 |
| Intérêts | 32,882 00 |
| | $173,455 59 |
| Balance | $18,402 16 |
| Balance en caisse | $3,000 00 |
| Bénéfices | 1,000 00 |
| Intérêts | 1,000 00 |
| Loyers | 1,000 00 |
| Frais de bureau | 1,000 00 |
| Commissions | 1,000 00 |
| Impôts | 1,000 00 |
| Pertes | 1,000 00 |
| Balance | $18,402 16 |

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NILLE-ORLEANS, 28 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir:

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $108,471 32 |
| Sur les risques de mer | 58,290 34 |
| Sur les risques de rivières | 35 402 34 |
| | $197,164 01 |
| Pertes payées: | |
| Pertes par incendie | $13,652 20 |
| Pertes sur les rivières | 34,944 38 |
| Pertes sur mer | 34,272 79 |
| | $132,777 42 |
| Remboursé des primes | 20,260 97 |
| Taxes | 4,792 01 |
| Réassurance | 6,662 20 |
| Primes remboursées | 420 00 |
| Dépenses, gages et pertes, etc, intérêts en moins | 32,250 00 — $197,160 81 |
| Actif en caisse | $22,194 11 |
| Effets à recevoir | 6,000 00 |
| Meubles | 5,272 96 |
| Primes dues | 34,000 |
| Billets payables | 104,225 00 |
| | $169,792 44 |

tableau qui précède est une copie exacte tirée des ses de la Compagnie.

S. S. BUCKNER, président.

J. SWEEY, secrétaire.

Lu, scellé et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868.

PARIS CHILDRESS,

Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans

LUMBER! LUMBER!

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard,

Corner Toulouse and Robertson Streets,

(Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered to the trade at the lowest prices.

Shipments punctually attended to. 1y21 1y

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

| | |
|---|---|
| Primes sur risques d'incendie | $119,139 39 |
| " " de rivières | 27,314 14 |
| " " de mer | 32,841 91 |
| Moins primes remboursées | 1,097 57 |
| Montant en réserve pour risques non expirés | 39,659 40 — $188,738 47 |
| Montant des primes | 188,738 47 |
| Pertes payées: | |
| Pertes par incendie | 38,665 15 |
| Pertes par mer | 39,837 62 |
| " " mer | 32,602 20 |
| | 111,104 97 |
| Réassurance | 11,202 84 |
| Dépenses, intérêts | 10,000 00 |
| Frais de bureau | 10,333 67 |
| Commissions | 10,333 67 |
| 25 et 15 p% d'escompte | 20,469 45 |
| Réservé pour pertes non réglées | 14,000 00 — 178,441 22 |
| Bénéfice net | 10,297 25 |

L'actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Billets payables | 218,000 00 |
| Effets | 3,000 00 |
| 6, par comptes individuels | 20,000 77 |
| Prêts sur garanties, sur demande | 64,200 00 |
| Prêts sur hypothèques | 21,000 00 |
| Immeubles de la ville | 8,000 00 |
| Bons des Etats-Unis | 23,167 50 |
| Bons des Etats-Unis | 44,161 00 — 390,668 27 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pieces par section, lequel sera payé à partir du 1er juin 1868, sur encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt cinq pour cent de chaq (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| A M Suder, | A Chiapella, |
| L Moulor, | W Bohmkill, |
| O Cable | J Sabry, |
| A Gex, Jr | J A Scingourret, |
| J Goldstein, | V Sarthe, |

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

| | |
|---|---|
| Primes sur risques d'incendie | $119,139 39 |
| " " de rivières | 27,314 14 |
| " " de mer | 32,841 91 |
| Moins primes remboursées | 1,097 57 |
| Montant en réserve pour risques non expirés | 39,659 40 — $188,738 47 |
| Montant des primes | 188,738 47 |
| Pertes payées: | |
| Pertes par incendie | 38,665 15 |
| Pertes par mer | 39,837 62 |
| " " mer | 32,602 20 |
| | 111,104 97 |
| Réassurance | 11,202 84 |
| Dépenses, intérêts | 10,000 00 |
| Frais de bureau | 10,333 67 |
| Commissions | 10,333 67 |
| 25 et 15 p% d'escompte | 20,469 45 |
| Réservé pour pertes non réglées | 14,000 00 — 178,441 22 |
| Bénéfice net | 10,297 25 |

L'actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Billets payables | 218,000 00 |
| Effets | 3,000 00 |
| 6, par comptes individuels | 20,000 77 |
| Prêts sur garanties, sur demande | 64,200 00 |
| Prêts sur hypothèques | 21,000 00 |
| Immeubles de la ville | 8,000 00 |
| Bons des Etats-Unis | 23,167 50 |
| Bons des Etats-Unis | 44,161 00 — 390,668 27 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $319,316 16 |
| Sur les risques de mer | 61,648 18 |
| Sur les risques des rivières | 22,792 81 |
| Total des primes | $411,756 41 |
| Moins: Primes non ex- | |
| piriées le 31 décembre 1867 | $118,582 00 |
| Primes remboursées | 4,115 41 |
| | 119,677 41 |
| Montant net des primes | $291,839 00 |
| Perte: Sur les risques d'in- | |
| cendie | $48,795 00 |
| Sur les risques de mer | 61,648 18 |
| Sur les risques des rivières | 19,700 64 |
| | $130,443 82 |
| Frais de bureau | 11,565 83 |
| Commissions | 4,374 31 |
| Impôts | 10,190 23 |
| Intérêts | 32,882 00 |
| | $184,976 84 |
| Balance | $97,862 16 |
| Balance en caisse | $3,000 00 |
| Bénéfices | 1,000 00 |
| Intérêts | 1,000 00 |
| Loyers | 1,000 00 |
| Frais de bureau | 1,000 00 |
| Commissions | 1,000 00 |
| Impôts | 1,000 00 |
| Pertes | 1,000 00 |
| Balance | $97,862 16 |

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868: $[illegible]

Savoir:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $[illegible] |
| Primes de mer | [illegible] |
| Primes de rivières | [illegible] |
| | $[illegible] |

Moins:

| | |
|---|---|
| Primes remboursées | $[illegible] |
| Primes non expirées | [illegible] |
| | $[illegible] |

Montant net des primes: $[illegible]

Pertes payées:

| | |
|---|---|
| Pertes par l'incendie | $[illegible] |
| Pertes sur mer | [illegible] |
| Pertes sur les rivières | [illegible] |

Frais de bureau [illegible]

Commissions [illegible]

Impôts [illegible]

Intérêts [illegible]

Balance [illegible]

Balance en caisse [illegible]

Bénéfices [illegible]

Intérêts [illegible]

Loyers [illegible]

Frais de bureau [illegible]

Commissions [illegible]

Impôts [illegible]

Pertes [illegible]

Balance [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868: $[illegible]

Savoir:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $[illegible] |
| Primes de mer | [illegible] |
| Primes de rivières | [illegible] |
| | $[illegible] |

Moins:

| | |
|---|---|
| Primes remboursées | $[illegible] |
| Primes non expirées | [illegible] |
| | $[illegible] |

Montant net des primes: $[illegible]

Pertes payées:

| | |
|---|---|
| Pertes par l'incendie | $[illegible] |
| Pertes par mer | [illegible] |
| Pertes sur les rivières | [illegible] |

Frais de bureau [illegible]

Commissions [illegible]

Impôts [illegible]

Intérêts [illegible]

Balance [illegible]

Balance en caisse [illegible]

Bénéfices [illegible]

Intérêts [illegible]

Loyers [illegible]

Frais de bureau [illegible]

Commissions [illegible]

Impôts [illegible]

Pertes [illegible]

Balance [illegible]

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $38,626 44 |
| Primes de rivières | 79,625 20 |
| Primes de mer | 73,606 00 |
| | $191,857 75 |
| Primes payées: | |
| Pertes par incendie | $110,443 22 |
| Pertes sur les rivières | 11,565 83 |
| Pertes sur mer | 8,374 31 |
| | $130,383 36 |
| Frais | 10,190 23 |
| Intérêts | 32,882 00 |
| | $173,455 59 |
| Balance | $18,402 16 |
| Balance en caisse | $3,000 00 |
| Bénéfices | 1,000 00 |
| Intérêts | 1,000 00 |
| Loyers | 1,000 00 |
| Frais de bureau | 1,000 00 |
| Commissions | 1,000 00 |
| Impôts | 1,000 00 |
| Pertes | 1,000 00 |
| Balance | $18,402 16 |

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $38,626 44 |
| Primes de rivières | 79,625 20 |
| Primes de mer | 73,606 00 |
| | $191,857 75 |
| Primes payées: | |
| Pertes par incendie | $110,443 22 |
| Pertes sur les rivières | 11,565 83 |
| Pertes sur mer | 8,374 31 |
| | $130,383 36 |
| Frais | 10,190 23 |
| Intérêts | 32,882 00 |
| | $173,455 59 |
| Balance | $18,402 16 |
| Balance en caisse | $3,000 00 |
| Bénéfices | 1,000 00 |
| Intérêts | 1,000 00 |
| Loyers | 1,000 00 |
| Frais de bureau | 1,000 00 |
| Commissions | 1,000 00 |
| Impôts | 1,000 00 |
| Pertes | 1,000 00 |
| Balance | $18,402 16 |

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21 RUE TRÉVISE, PARIS.

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR.

Le Rob Boyveau-Lafecteur, reconnu comme le plus puissant et le plus supérieur des tonics, des Ecorces de Cascarille du Calisaya et de Quinquina de la Bonne-Foi, fortifie, rétablit, rétablit, rétablit